



Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Procès-verbal de la réunion du 01 mars 2017

Ordre du jour :

1. 7105 Projet de loi portant introduction d'une prime unique pour l'année 2016 dans le cadre de l'accord salarial du 5 décembre 2016 dans la Fonction publique
- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf remplaçant M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth

M. Bob Gengler, du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gusty Graas, M. Paul-Henri Meyers, M. David Wagner

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. 7105 Projet de loi portant introduction d'une prime unique pour l'année 2016 dans le cadre de l'accord salarial du 5 décembre 2016 dans la Fonction publique

Le PL 7105 constitue la concrétisation de la première des 24 mesures du nouvel accord salarial dans la Fonction publique que Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a signé en date du 5 décembre 2016 avec la Confédération

Générale de la Fonction Publique (CGFP). Selon les termes de l'accord signé, les fonctionnaires et employés de l'Etat devraient bénéficier, au 1^{er} avril 2017, du versement d'une prime unique de 1% sur les traitements perçus en 2016 (1% du traitement barémique touché pendant l'année 2016). Dans la mesure où il est prévu de verser cette prime le 1^{er} avril prochain, il a été jugé utile de limiter le PL 7105 à ce seul point de l'accord salarial.

Prenant note du versement de cette prime unique et constatant que le Conseil d'Etat ne trouve rien à redire, à part quelques observations d'ordre légistique, au texte du projet de loi devant l'instituer, les membres de la Commission de la Fonction publique et de la réforme administrative (COFPRA) désignent son Président comme rapporteur du PL 7105.

La seule question, adressée durant la réunion par un représentant parlementaire CSV à un représentant du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, est de savoir si ladite prime sera aussi versée au même moment, c'est-à-dire le 1^{er} avril 2017, aux fonctionnaires et employés communaux ou si son versement aux agents du secteur communal se fera seulement plus tard par le biais d'un règlement grand-ducal encore à élaborer ?

Alors que le versement de la prime aux fonctionnaires et employés communaux se fera sans aucun doute plus tard, le représentant du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ne saurait indiquer une date exacte à cet effet. Il confirme seulement que pour le versement de la prime aux agents du secteur communal, il sera impératif de passer par un règlement grand-ducal.

Pour en savoir plus sur la date du versement de la prime aux fonctionnaires et employés communaux, le Président de la COFRA propose de se référer à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative qui a également les affaires intérieures dans ses attributions. Par conséquent, Monsieur le Ministre sera interrogé sur la date potentielle de ce versement lors de la prochaine réunion de la COFRA qui adoptera à la même occasion le projet de rapport relatif au PL 7105.

2. Divers

Aucun point n'est abordé sous la rubrique « Divers ».

Luxembourg, le 10 mars 2017

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président,
Yves Cruchten